

RALLYE 24

Permis d'organisationVisa **FFSA** - N° 364 en date du 07 MAI 2025Visa **LIGUE** - N° 24 en date du 07 MAI 2025

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
2 Avenue de l'Université
33400 France
06 51 22 29 80
sport_auto.aquit@wanadoo.fr

15 / 16 & 17 AOUT 2025

Règlement particulier – MODERNES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

26^{ème} Rallye 24 Dordogne Périgord



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : **Dimanche 01 Juin 2025**
 Clôture des engagements : **Mardi 05 Août 2025 à minuit**
 Parution du carnet d'itinéraire : **Vendredi 15 Août 2025 à 8h00 au bar « Le Brabant », 1, rue Jean Mermoz 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**
 Dates et heures des reconnaissances : **Vendredi 15 Août 2025 et Samedi 16 Août 2025 de 9h00 à 18h00**
 Vérifications administratives : **Samedi 16 Août 2025 de 9h00 à 18h00 Espace Daniel Buffière 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**
 Vérifications techniques : **Samedi 16 Août 2025 de 9h00 à 18h00 Espace Daniel Buffière 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**
 Heure de mise en place du parc de départ : **Samedi 16 Août 2025 à partir de 9h00 Parking ateliers municipaux 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**
 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 16 Août 2025 à 16h00 Espace Daniel Buffière 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**
 Publication des équipages admis au départ : **Samedi 16 Août 2025 à 21h00 au PC Course Espace Daniel Buffière 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**
 Publication des heures et ordres de départ : **Samedi 16 Août 2025 à 21h00 au PC Course Espace Daniel Buffière 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**
 Départ du rallye : **Parc fermé, Ateliers municipaux, le Dimanche 17 Août 2025 à 8h00 (1ère VHC)**
 Arrivée du rallye : **Parc fermé, Ateliers municipaux, le Dimanche 17 Août 2025 à 16h10 (1ère VHC)**
 Vérification finale : **Dimanche 17 Août 2025 à 18h30, Ateliers municipaux 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**
 Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
 Parc de stationnement des remorques : **Parking obligatoire pour les remorques : Société Périgord Jardins, Impasse Pierre Clostermann 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**
 Publication des résultats du rallye : **Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé. Il sera affiché au PC Course Les ordres et heures de départ ainsi que les résultats seront publiés sur RALLYEGO**
 Remise des prix : **Dimanche 17 Août 2025**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des 4 couleurs du Périgord organise les 16 et 17 AOÛT 2025 le 26^{ème} rallye 24 Dordogne -Périgord. en qualité d'organisateur administratif.
 Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile du sport automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 07/05/2025 sous le numéro **24** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **364** en date du 07 Mai 2025.

Comité d'Organisation

Président : **REBIERE Philippe**

Membres : **LAROQUE Alexandre – LAUSEILLE Nicolas (Vice Président)**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **BOUTY Odile – 2 Rue des Eglantines – 24750 TRELISSAC**

Téléphone : **06.24.60.68.36**

Mail : **bouty.odile@neuf.fr**

Permanence du Rallye : **BOUTY Odile – 2 Rue des Eglantines – 24750 TRELISSAC – 06.24.60.68.36**

Organisateur technique

Nom : ASSOCIATION ECURIE DORDOGNE PERIGORD

Adresse : 390 Route du gué rede 24330 Bassillac et Auberoche

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS.....

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. Annie FOURCADE	Licence n°_15323
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr . Daniel BLUTEAU	Licence n°_2974
	Mr . Robert COMBE	Licence n° 11108
Directeur de Course	Mr. Roger DESMOULINS	Licence n°_4799
Directeurs de Course Adjoints PC délégués aux ES	M . en cours	Licence n°_
Directeurs de Course Adjoints PC délégués aux ES	Mme. Elisabeth PERROT	Licence n°_6567
Directeur de Course délégués aux ES	Mr. .Jean-Marie CAROF	Licence n°_203852
Direction de Course délégués aux ES	M. Jean-Pierre RAYMOND	Licence n°12215
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M. José PERROT	Licence n°_6570
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	M.en Cours	Licence n°_____
Commissaire Technique responsable VHC	Mr. Serge LARQUEY	Licence n°8454
	Mr. Alexandre BOURON	Licence n°329549
Commissaire Technique adjoints	Mr. Eric GAUTHIER	Licence n°196863
	Mr. Jean-Luc PHELIPPEAU	Licence n°_9060
	Mr. Alexandre BOURON	Licence n°329549
	Mr. JRaphaël BUREAU (RC6)	Licence n°15302
	Mr. Jacky FIORESE	Licence n°29296
Chargés des relations avec les concurrents	Mr. Philippe JEAN	Licence n 22816
Chargés des relations avec les concurrents	Mr. Jean-François FOURCADE	Licence n 8460
Chargé des relations avec la presse	Mr. Gilles MARSAC	
Chronométrateurs	Mr. Jean-Pierre GRENEREAU	Licence n 15324
	Mme. Marie Noëlle LORAND	Licence n 347460
	Mr. Alain SYLVAIN	Licence n°234828
	Mme. Christiane ZONTA	Licence n 45038
Classement	Mme. Monique BOUGEOIS	Licence n°132559
Classement	Mme. Colette DELMOND-DESMOULINS	Licence n°48038
Speaker	Mr. Gérard COEFFE	

1.2P. ELIGIBILITE 24 DORDOGNE-PERIGORD

Le26ème Rallye Régional 24 Dordogne-Périgord compte pour :

- _ La Coupe de France des Rallyes 2025 avec Coefficient 2
- _ Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2025
- _ Le Challenge Rallye Périgord Limousin 2025
- _ Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine sud 2025
- _ Trophée RC6 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les Vérifications finales seront effectuées Espace Buffière 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 26^{ème} rallye 24 Dordogne Périgord doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 260 €
- avec la publicité facultative des organisateurs : 230 € pour les équipages 100% ASA des 4 couleurs
- avec la publicité facultative des organisateurs : 230 € pour les équipages venant de plus de 200 kms (adresse pilote indiquée sur la licence)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone d'assistance parking de l'aéroport de Bassillac et Auberoche délimités par un CH d'entrée et un CH de Sortie.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 26^{ème} Rallye 24 Dordogne Périgord représente un parcours de 136,290 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,90 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3.5 « La Roquette » : 5,2 kms

ES 2.4.6 « Blis et Born » : 8,1 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Vendredi 15 Août et Samedi 16 Août 2025 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Si une remise des prix est prévue par l'organisateur, indiquer ici le détail et la répartition des prix et coupes.

Un trophée à tous les participants

ARTICLE 11P. SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais aura lieu pour les engagés du Rallye 24 2025.

Cette séance est au tarif de 40 €, sur simple demande à l'organisateur.

Les vérifications administratives et techniques pour les essais se dérouleront le Samedi 16 Août 2025 de 9h00 à 12h00

Cette séance se déroulera le Samedi 16 Août 2025 de 14h00 à 17h30. Elle sera interdite au public.